

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de la CFTC

Pour le groupe de la CFTC, l'avis, même si les délais pour le rédiger n'ont pas été suffisants, contient des informations et des propositions qui montrent au gouvernement ce qui fait consensus et ce qui fait débat et cela sur des aspects qui ne sont pas secondaires.

Une question, pas nouvelle, est posée par cette saisine : jusqu'où pouvons-nous aller sur des sujets à forts enjeux, qui font dans le même temps l'objet de négociations entre les partenaires sociaux ou de débats avec le gouvernement ? Si le CESE n'est pas l'ultime instance de concertation, les organisations ici représentées ne peuvent approuver des compromis qui restreignent par ailleurs leur capacité de négociations.

Le groupe de la CFTC approuve les préconisations de l'avis, particulièrement celles concernant la garantie de l'accès de tous aux soins que ce soit géographiquement, par activité et surtout par la prise en charge des soins.

La CFTC réaffirme son opposition au choix de faire glisser sur les complémentaires santé les remboursements de soins ou de médicaments pour améliorer les comptes de l'assurance maladie. Cela réduit l'universalité et donc la solidarité à l'échelle de la nation par rapport à la gestion et au financement de la santé. La segmentation du marché qui en découle peut aboutir à une très forte inéquité de cotisations ou de prise en charge sur des critères de santé, d'âge, ou de risque potentiel. Ce risque serait aggravé par le développement des organismes à but lucratif, à l'image des dérives du système de santé des États-Unis. Les propositions sur l'obligation de contrats responsables vont dans le bon sens et sont donc très importantes.

Sur le financement, le groupe de la CFTC approuve la prudence de l'avis. En effet, des pistes à explorer comme l'augmentation de la CSG, la TVA A sociale, ou la prise en compte de la valeur ajoutée des entreprises sont très complexes dans l'évaluation de leurs avantages et inconvénients. Elles font l'objet par ailleurs de débats dans lesquels notre organisation est impliquée.

La CFTC, si elle n'exclut pas la piste de la CSG, réaffirme l'importance d'avancer sur l'aspect universel et équitable de son assiette en traitant à égalité tous les revenus, particulièrement les revenus financiers ou spéculatifs. Cette option pose le problème de la non prise en compte de la capacité contributive que respecte mieux l'impôt sur le revenu.

Quant à la TVA sociale, sa nature d'impôt sur la consommation, nous fait craindre qu'elle ne pèse sur le pouvoir d'achat, dans la mesure où nous sommes convaincus du fait que peu d'entreprises répercuteraient la baisse des cotisations sociales sur leurs prix.

Un réexamen des exemptions et exonérations de cotisations sociales des entreprises s'avère nécessaire, ne serait-ce qu'en regard du rapport entre leur efficacité et leur coût.

Pour conclure, une question : pourra-t-on efficacement réduire les coûts de la santé tant qu'elle représentera, pour trop de professions ou d'activités, un moyen de s'enrichir fortement avec les conséquences que nous connaissons tels les dépassements d'honoraires, l'explosion du secteur II, les coûts de l'optique et du dentaire ou des médicaments ? Ce sont essentiellement les complémentaires santé qui assument cette charge, mais n'arrivons-nous pas aux limites de ce système ? Dans ce domaine, c'est moins la contrainte que des moyens de régulation plus efficaces qui sont à mettre en place.

Ses principales préoccupations ayant été prises en compte par le rapporteur, la CFTC a voté l'avis.